



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 7 juillet 2016

Comité régional de suivi du Plan de lutte contre les algues vertes

Jeudi 7 juillet 2016

Lutte contre les algues vertes : un nouveau plan 2017-2021 pour conforter et prolonger la dynamique créée

Les membres du comité régional de suivi du Plan de lutte contre les algues vertes se sont réunis à Rennes jeudi 7 juillet, pour faire un premier bilan du plan de lutte contre les algues vertes 2010-2015 et présenter les grandes lignes du prochain plan 2017-2021.

Un certain nombre de constats partagés peuvent être soulignés.

La qualité de l'eau s'améliore dans les bassins versants des baies touchées par les marées d'algues vertes. Dans toutes les baies, les concentrations de nitrates dans les eaux ont baissé en cinq ans, de manière globalement supérieure à celle constatée en moyenne sur les cours d'eau bretons. La reconquête de la qualité de l'eau engagée à travers les actions conduites depuis plus de deux décennies en Bretagne, et confortée par la mise en place du Plan de lutte contre les algues vertes en 2010, se confirme.

Tous les acteurs sont conscients qu'il s'agit d'un travail de longue haleine. La qualité de l'eau s'améliore mais les échouages d'algues vertes ne sont pas pour l'instant en voie d'être réduits de manière durable. La réduction continue des flux d'azote vers les baies étant le seul levier aujourd'hui disponible pour limiter demain les proliférations excessives d'ulves, tout doit être mis en œuvre pour que la tendance à la baisse se poursuive.

Une dynamique a été engagée qu'il faut poursuivre et accentuer. Les 2/3 des 3 000 agriculteurs des bassins versants des baies algues vertes (représentant 75% de la SAU – surface agricole utilisée) se sont engagés dans la lutte contre les algues vertes. Cela s'est traduit par une très forte dynamique de contractualisation des MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques) à partir de 2015. Il faut maintenant capitaliser sur le travail engagé et le prolonger.

Ce premier plan a permis de :

- **déployer une démarche innovante de contractualisation et de partenariat étroit** avec les huit baies algues vertes, s'étant traduite par une importante mobilisation locale et la mise en œuvre concrète d'actions en matière de politiques agro-environnementales, d'aménagement du territoire et de suivi de la qualité des milieux ;
- **organiser le ramassage des algues vertes échouées sur les plages et de maîtriser les risques sanitaires ;**
- **améliorer les connaissances sur le phénomène des marées vertes et l'interface terre-mer** : modélisation des flux, réalité des pratiques agricoles dans les territoires (grâce en particulier aux diagnostics d'exploitation réalisés), sensibilité des milieux ;
- **investir** (stations de traitement des algues vertes ou d'assainissement, méthanisation...)
- **mobiliser les agriculteurs des bassins versants** ; l'engagement des représentants locaux du monde agricole qui ont su s'organiser et convaincre a été salué ;
- **lancer une réflexion et des premières expérimentations au sein des baies sur des pratiques innovantes** à basses fuites d'azote.

→ **Le premier plan a permis de poser les bases de l'action qui sera confortée par le second plan d'actions lancé en 2017.** Les collectivités, porteurs des projets des baies, conduisent en ce moment des réflexions à l'échelon local, en lien avec la coordination régionale du plan, afin d'élaborer les projets qu'elles pourront conduire au cours des cinq années qui viennent, en valorisant les enseignements du premier plan et dans la continuité de la dynamique créée dans chacun de leurs territoires.

Contacts presse :

Préfecture : Morgane TIREL – 02.99.02.11.81 – morgane.tirel@ille-et-vilaine.gouv.fr
Conseil régional : Odile Bruley – 02.99.27.13.55 - odile.bruley@bretagne.bzh